ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Pilotes

Question écrite n° 40379

Texte de la question

M. Claude Girard attire l'attention de M. le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme sur la situation de la compagnie nationale Air France qui a, depuis deux ans, mene une cooperation exemplaire en matiere de formation de personnels techniques, notamment pilotes, avec la compagnie nationale vietnamienne Vietnam Airlines, cette cooperation faisant suite a la prise en location par la compagnie Vietnam Airlines d'avions Airbus A 320. Le nombre d'appareils concernes, qui etait au depart de six, va passer a dix fin 1996 avec comme projet de porter ce nombre a vingt a l'horizon 2000. Vietnam Airlines, soucieuse de la securite aerienne et ne disposant pas encore des hommes qualifies en nombre suffisant pour utiliser ces airbus, a demande a notre compagnie nationale de poursuivre cette cooperation en fournissant des instructeurs pilotes, des commandants de bord et des copilotes. Ceux-ci seraient remplaces progressivement par des pilotes vietnamiens formes par Air France. L'exploitation de dix avions necessite en effet a peu pres quarante commandants de bord et quarante copilotes et Vietnam Airlines ne dispose a ce jour que de trois commandants de bord et de quinze copilotes. La compagnie nationale, en reponse a cette demande, vient de proposer un contrat minimaliste, tant en ce qui concerne la duree (mars 1997) que les personnels, puisque seule l'exploitation de quatre appareils sur dix est proposee. Cette proposition est de nature a amener le Vietnam a recruter des pilotes etrangers au lieu de pouvoir employer comme il le souhaite, des pilotes d'Air France. La raison invoquee pour cette offre qui ne correspond pas aux attentes vietnamiennes est le manque de pilotes a la compagnie Air France. Il lui demande de bien vouloir intervenir au plus haut niveau aupres d'Air France pour qu'elle revoie sa proposition qui semble relever d'un repliement frileux, plutot que de repondre aux preoccupations gouvernementales de plein emploi et aux aspirations legitimes de developpement du Vietnam.

Texte de la réponse

La cooperation aeronautique entre la France et le Vietnam s'est fortement developpee ces dernieres annees. Des organismes publics ou prives ont entrepris de former du personnel navigant et du personnel au sol de Vietnam Airlines, de renover le centre de formation du Vietnam et de fournir une assistance technique a l'administration de l'aviation civile en matiere de reglementation. La compagnie nationale Air France a pris une part active dans cette cooperation. Depuis trois ans, elle assure notamment, avec ses equipages et sept Airbus, une partie du reseau domestique et international d'Air Vietnam. Cette forme de cooperation est par nature provisoire et appelee a disparaitre au fur et a mesure que Vietnam Airlines introduit dans sa flotte les dix Airbus A320 qu'elle a pris en location de longue duree et dont elle prend la responsabilite technique et operationnelle. Toutefois, ne disposant pas encore de pilotes qualifies sur Airbus en nombre suffisant, Vietnam Airlines a recherhe un renfort de personnel navigant. Air France a propose de mettre en place, jusqu'en mars 1997, le personnel navigant correspondant a quatre appareils qui auraient assure l'adaptation en ligne de nouveaux pilotes vietnamiens. Vietnam Airlines a pris le parti de lancer un appel d'offres international. Les propositions d'Airbus-Industrie ont ete retenues, avec pour operateur une societe specialisee dans le domaine de la fourniture de pilotes.

Données clés

Auteur : M. Girard Claude
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 40379
Rubrique : Transports aeriens
Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme
Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 juin 1996, page 3342
Réponse publiée le : 30 septembre 1996, page 5179